



Congés payés été 2020

Par Boosty

Bonjour, la nouvelle loi sur les congés payés reste floue.

J'ai posé mes congés payés les 3 premières semaines d'août et j'ai réservé et payé une location pour les 2 dernières semaines.

Hors mon employeur m'annonce que les congés sont modifiés et que je serai en vacances uniquement la première semaine d'août. Pour l'instant tout est verbal. Quels sont ces droits et obligations ? J'ai réservé ma location au mois de février sans assurance annulation, si je ne peux pas partir, l'employeur doit-il me rembourser ? Merci de votre réponse.